Représentation de la coopération dans une coopérative vinicole

Parution originale : Abric, J.-C., & Gutsatz, M. (1977). Représentation de la coopération dans une coopérative vinicole. *Sociologie du Sud-Est*, *12*, 85-105.

La recherche qui va être présentée dans cet article a été réalisée dans le cadre du département « Recherche » du « Bureau Méridional de Planification et de recherche pour le développement de la Coopération dans l'économie agricole et alimentaire ». Ce département, mis en place en octobre 1975 à Aix-en-Provence, a pour objectif de réaliser des recherches aussi bien économiques que sociologiques ou psychosociologiques, sur l'agriculture régionale. Il comprend donc plusieurs équipes travaillant en étroite collaboration, mais sur des thèmes distincts.

L'équipe a réalisé le travail que nous allons présenter qui s'intéresse plus particulièrement à l'étude des attitudes des coopérateurs et des non coopérateurs vis-à-vis de la coopération. Ses recherches visent :

— D'une part, les comportements effectifs des coopérants vis-à-vis de la coopération en déterminant leurs pratiques concrètes (attitudes de clients ou attitude mutualiste, appartenance traditionnelle ou participation active...) en cherchant dans quelle mesure l'institution est ressentie par ses membres comme une institution et quelles sont les conditions requises pour qu'il en soit ainsi (type de pratique de la vie coopérative, dimensions des coopératives de base, etc.) et finalement quelles sont les variables déterminant les attitudes « positives vis-à-vis de l'institution ; on recherchera, dans un second temps la liaison entre ces attitudes, leur évolution et l'environnement économique et social des coopérateurs ainsi que l'évolution de celui-ci.
— D'autre part, les attentes des coopérants : leurs attentes d'aujourd'hui (types de services escomptés), compte tenu de ce que sont actuellement les institutions coopératives ; leurs attentes quant à un éventuel changement du comportement

collectif des coopérants, du mode de fonctionnement des coopératives, de leur champ d'activité...

1 Problématique de la recherche

Cette recherche est la première réalisée par notre équipe sur ce thème. Elle a donc un caractère exploratoire. Son objectif essentiel était avant tout de nous permettre de tester et de valider sur le terrain une méthodologie d'étude élaborée dans le cadre du Laboratoire de Psychologie Sociale Expérimentale de l'Université de Provence (Abric, 1976).

Cette méthodologie d'étude, centrée sur l'analyse des représentations sociales, n'avait pas encore été utilisée à notre connaissance pour l'analyse des relations sociales dans le secteur agricole. On trouve, en effet, jusqu'à présent, dans la littérature consacrée aux relations entre les coopérateurs et leur(s) coopérative(s), des recherches qui visent essentiellement à établir une typologie des coopérateurs en fonction de leurs attitudes à l'égard de la coopération (Le Bolloc'h, 1975). Cette démarche, pour intéressante qu'elle soit, nous est apparue comme trop réductrice par rapport à une réalité que nous pressentions plus riche et plus complexe. C'est pourquoi nous avons opté pour une approche du problème des relations coopérateurs-coopératives par la notion de représentation sociale.

1.1 La notion de représentation sociale

Introduite en psychologie sociale par Serge Moscovici (1961), la représentation peut être définie comme « le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique. Cette signification résulte directement de ses attitudes et des opinions, conscientes ou non conscientes, développées par l'individu ou le groupe. La représentation est donc le reflet non pas de l'objet lui-même, mais des relations complexes, réelles et imaginaires, objectives et symboliques, que le sujet entretient avec cet objet... La fonction essentielle de la représentation est l'appréhension et le contrôle du monde par le sujet, en lui permettant de le comprendre et de l'interpréter. Par là, la représentation permet l'adaptation et elle est un élément essentiel pour guider les comportements (Abric, 1976). Comprendre, analyser les causes réelles des comportements et des réactions des agriculteurs suppose donc le repérage des représentations qu'ils se font de la réalité, car ces derniers ne réagissent pas uniquement à la réalité telle qu'elle est, mais également à la réalité telle qu'ils se l'imaginent, se la représentent.

1.2 Objectif de la recherche

Compte tenu de ces hypothèses générales, l'objectif central des travaux que nous réalisons peut être formulé dans les termes suivants :

— Quelles *représentations* de la *coopération* dans le secteur agricole se font les agriculteurs – adhérents ou non au système coopératif – et quels sont les éléments centraux – fondamentaux de ces représentations.

— L'analyse de ces représentations devrait permettre de connaître les *éléments facilitateurs* ou *inhibiteurs* d'*une volonté* et d'*une pratique coopérative réelle*. C'est-à-dire, en connaissant les opinions et attitudes de « l'agriculteur de base », en lui permettant d'exprimer ses réactions les plus profondes, de voir quels sont les lieux ou les moments où le système coopératif remplit ou ne remplit pas sa fonction essentielle, qui est précisément d'instaurer un type de relation qui permette l'expression et la satisfaction des besoins du plus grand nombre.

Ces études devraient enfin fournir des éléments de propositions d'aménagement ou de transformation de certaines pratiques – en particulier certaines pratiques de prise de décisions – que l'habitude, les contraintes et les pressions liées à l'activité économique, ont peu à peu sédimentées et rigidifiées.

L'objectif de ces recherches est donc finalement double :

— *Scientifique*, tout d'abord, il vise la connaissance d'un problème particulier : celui des relations coopérateurs-coopératives.
— *Pédagogique* ensuite, il vise à donner aux responsables des coopératives et du mouvement coopératif un « feed-back », une information sur les réactions des agriculteurs de base, et par là, de leur permettre de mieux s'adapter et de prendre en compte ces réactions.

1.3 Méthodologie

L'analyse des représentations de la coopération ne peut être réalisée – au moins dans un premier temps – que par une analyse qualitative. En effet, l'analyse qualitative, c'est-à-dire centrée sur l'étude intensive, détaillée et approfondie, d'un nombre relativement restreint de cas typiques, permet seule d'appréhender les mécanismes psychosociologiques mis en œuvre dans les comportements des individus. Les études quantitatives – de type sondage d'opinion, enquêtes – ne permettent pas, en effet, d'aller au-delà d'une simple typologie descriptive, c'est-à-dire d'une connaissance intéressante, mais superficielle. C'est pourquoi nous avons délibérément opté pour la démarche qualitative, sans que cela nous interdise, dans un second temps, de confirmer – par une étude extensive – les résultats ou hypothèses que nous aurons formulés.

Nous reviendrons plus en détail sur la méthodologie dans la présentation de l'étude qui va suivre. Signalons cependant pour terminer cette présentation générale, que nous avons décidé d'analyser les relations coopérateurs-coopératives secteur par secteur, puis de tenter une analyse comparative globale intersecteurs, afin de dégager les éléments spécifiques à chaque secteur d'activité et ceux qu'on retrouve dans tout le système coopératif agricole quelle que soit la branche d'activités. Nous avons commencé nos travaux sur le secteur vinicole, et c'est le compte-rendu de cette recherche que l'on trouvera exposé ici.

2 Exposé des représentations de la coopération dans une coopérative agricole

2.1 Cadre de la recherche

La recherche a été réalisée dans une petite commune des Bouches-du-Rhône, dans une région de polyculture. La coopérative qui nous intéresse a été créée il y a plus de cinquante ans et elle comprend, à l'heure actuelle, près de 300 adhérents, dont les trois quarts sont des « non-professionnels » (c'est-à-dire des personnes pour qui les revenus de l'agriculture ne sont pas essentiels). Elle s'inscrit dans le cadre des coopératives d'achat et de vente ; elle stocke, transforme et commercialise le vin. La production se situe entre 45 et 50 000 hectolitres.

La coopérative s'est engagée dans une politique de modernisation de son matériel, aussi la participation des coopérateurs aux charges est-elle en hausse.

Signalons enfin que pour améliorer la qualité et développer la vente, le Conseil d'Administration se propose d'impose une modification de l'encépagement, en exigeant dix pour cent de cépage colorants chez les viticulteurs professionnels.

La coopérative fonctionne avec la règle de l'exclusivisme : l'adhésion à la coopérative entraîne l'engagement de livrer la totalité du produit, mis à part le raisin de table et les quantités nécessaires aux besoins familiaux et professionnels.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration de douze membres élus par l'Assemblée Générale pour trois ans et renouvelable par tiers tous les ans. La moyenne d'âge des élus oscille entre cinquante et cinquante-cinq ans. Le plus jeune administrateur a quarante-cinq ans, le plus âgé, plus de soixante-dix.

Tous les coopérateurs doivent assister, ou se faire représenter, à l'Assemblée Générale. Pour les votes, est appliqué le principe de la pondération des voix (de 1 à 5 voix par exploitant), pondération déterminée par le volume de la production.

2.2 Méthodologie de la recherche

La technique de recueil de l'information choisie pour cette étude est celle de l'entretien guidé, c'est-à-dire un entretien non directif qui permet la libre expression de l'interviewé et la non-induction de ses réponses, auquel est substitué, dans une seconde phase, un guide d'entretien qui comprend les thèmes suivants :

Thème de l'entretien non directif : « Pouvez-vous me parler de la coopération ? »

— Quels sont les buts poursuivis en adhérant à la coopérative ?
— Que pensez-vous des relations entre les sociétaires et la coopérative ?
— Que pensez-vous de la qualité du vin et de sa commercialisation ?
— Quel rôle joue la coopérative dans la commune ?

Nous avons réalisé 23 entretiens sur un échantillon qui se répartit comme suit :

— 4 membres du Conseil d'Administration (dont le président et vice-président),
— 5 professionnels adhérents de la coopérative (tirage au hasard),
— 6 non professionnels adhérents (tirés au hasard),

— 3 professionnels non adhérents (soit la totalité des professionnels non adhérents),
— 5 habitants non-agriculteurs.

Les « professionnels » de la viticulture sont définis comme ceux qui vivent de cette activité et qui ont entre sept et trente hectares de vignes. Les « non-professionnels », n'ont pas l'agriculture comme principale source de revenus et disposent de un à sept hectares de vignes.

2.3 Résultats

Nous avons opté pour une présentation catégorielle des résultats qui devrait nous permettre de repérer :

— D'une part, les points de convergence entre les opinions et représentations des coopérateurs quel que soit leur degré d'implication dans le système économique et le système de pouvoir,
— D'autre part, les points de divergence selon la place occupée par chacun des individus dans ce même système.

2.4 Opinions, attitudes et représentations des membres du Conseil d'Administration

(a) Représentation de la coopération

Le premier élément important est l'absence de référence précise, chez les administrateurs, à l'idéal coopératif (solidarité, démocratie, autogestion, ...). Les affirmations de principe (« la coopération c'est bien ») n'apparaissent, en effet, toujours qu'au début des entretiens et sont dans la plupart des cas remises en cause dans la suite des opinions exprimées. La référence à l'intérêt de la coopération n'apparaît donc que comme une clause de style, une formulation dictée par la nature de la situation plus que par une réelle conviction.

Par ailleurs, chez ces responsables, apparaît une assez profonde amertume concernant le système coopératif. Cette amertume apparaît d'autant plus nettement que l'engagement de ces personnes dans le système coopératif, dans leur passé, semble avoir reposé sur une réelle motivation à construire en commun un outil démocratique et efficace.

> *« La coopération, il faut le reconnaître, ça a été un net progrès, ça a quelque chose de révolutionnaire, au début ».*

Mais tous s'accordent pour reconnaître qu'actuellement « ça va mal ». Cette détérioration de l'image de la coopération chez les administrateurs repose sur deux types de raisons :

1 – Des raisons économiques d'une part : détérioration du marché, chute de l'aide de l'État, augmentation du coût des investissements.

2 – Des raisons humaines, d'autre part : l'ouverture du système coopératif à tous leur semble être une des causes centrales des difficultés actuelles ; l'uniformité, l'amal-

game entre gros et petits exploitants, professionnels et non professionnels. Les intérêts de ces différents groupes leur semblent être de nature radicalement différente et interdire finalement une réelle coopération entre eux. Nous verrons par la suite que cette perception est essentielle dans la mesure où elle justifie, de leur point de vue, une conception du pouvoir dans la coopérative qui semble assez éloignée du principe coopératif.

Toutes les personnes interviewées finissent par confier que :

> *« Si c'était à refaire, plus de coopérative ».*

La tentation de créer sa propre cave les a tous, à un moment ou à un autre, effleuré. Leur maintien dans le système coopératif et leur acceptation de responsabilités dans ce système apparaît donc lié, au moins en partie, à des phénomènes de résistance au changement, et à une pression socio-affective :

> *« On est entre amis », « On se connaît », « On a pris l'habitude de travailler et de discuter ensemble ».*

Les motivations à participer au système coopératif ne sont pas négligeables, mais résultent plus d'une référence au passé qu'à un pari ou un choix sur l'avenir.

(b) La représentation des coopérateurs

Il n'existe pas de représentation univoque des coopérateurs. Bien au contraire, cette représentation s'articule sur une différenciation entre deux types de coopérateurs ; les bons (ce sont essentiellement les professionnels de la viticulture) et les mauvais (les petits exploitants et les non professionnels). Cette notion du bon et du mauvais coopérateur se formule autour de ce qui leur apparaît comme un des problèmes centraux qu'ils rencontrent : celui de la mauvaise qualité du vin.

Dans une première formulation, cette mauvaise qualité est attribuée à un manque d'esprit coopératif général chez tous les coopérateurs. Cela est dû, pour eux, à un manque de conscience (on mélange les qualités lors de l'apport des vendanges, on camoufle les raisins pourris au fond des bennes, on ne respecte pas les jours d'apport, on n'améliore pas le vignoble en n'arrachant pas les hybrides, en privilégiant la quantité sur la qualité et en ne traitant pas la vigne face aux parasites).

> *« Et parce que c'est une coopérative, vous apportez je ne sais quel raisin, des pierres. Ils vous apportent des feuilles, ils vous apportent de tout ».*
> *« Il met des mauvais au fond et du bon raisin au-dessus ».*

Mais assez rapidement cette mauvaise qualité du vin est rejetée essentiellement sur les non professionnels, sur ceux qui ont peu de vignes et pour qui :

> *« Ce n'est pas leur récolte, ce n'est pas leur portefeuille, ce n'est pas leur salaire ».*

Ces « bricoleurs », ceux » pour qui la vigne n'est qu'un accessoire » se désintéressent et recherchent avant tout la facilité. Les petits producteurs apparaissent donc assez rapidement comme des boucs émissaires, même si les pouvoirs publics se voient attribuer une part de responsabilité dans les problèmes actuels (pas de politique suivie face aux plantations).

Face à ces difficultés, les membres du Conseil d'Administration interviewés se perçoivent comme les plus impliqués, les plus motivés, les mieux à même de résoudre les problèmes posés, mais avec une forte impression d'avoir à affronter pour cela un mauvais esprit coopératif largement répandu.

(c) La conception du pouvoir

La différenciation bons/mauvais coopérateurs amène directement à la conclusion que le pouvoir de décision doit être concentré dans les mains des « bons exploitants », c'est-à-dire des professionnels disposant au moins d'une exploitation moyenne. C'est finalement l'intérêt de tous que de déléguer le pouvoir à ceux qui ont des intérêts personnels importants, car ces intérêts n'apparaissent pas contradictoires :

> *« Il faut avoir des intérêts à défendre. Si l'on n'a pas beaucoup d'intérêts à défendre, il vaut mieux laisser gouverner ceux qui sont le mieux intéressés ».*

Cette conception, outre qu'elle exclut les petits exploitants du pouvoir entraîne également un rejet de principe d'un directeur salarié.

> *« Le directeur... il a pas beaucoup d'intérêts à lui... Il touche un bon mois... Il n'a pas les mêmes intérêts que nous... »*
> *« Si on laisse gouverner les directeurs, on est perdu... Après, ils sont les maîtres. Et ils ne connaissent pas les besoins des coopérateurs ».*

Cependant, le manque de cadres compétents peut être ressenti à certains moments, mais cela reste l'opinion d'un seul des membres du conseil d'Administration :

> *« Le Conseil d'Administration décide, l'Assemblée ratifie ».*

Compte tenu du mauvais esprit coopératif, une seule solution apparaît comme réaliste et efficace :

> *« Il faut imposer la bonne qualité en faisant preuve d'autorité, en distribuant des sanctions ».*

L'auto-discipline, si elle est présentée comme une formule idéale, ne semble pas possible, compte tenu précisément de l'hétérogénéité de la population. La sanction, le contrôle apparaissent donc comme des outils indispensables au pouvoir coopératif. Ces sanctions ne sont pas perçues comme négatives dans la mesure où leur finalité leur apparaît comme justifiée :

« Il faut un règlement intérieur avec des sanctions ».
« Il faut de la surveillance ».
« Des mesures draconiennes, des amendes, tout ça ».
« Il faut se gendarmer pour améliorer la qualité ».

Ce système de sanctions s'entend également comme sanction positive :

« Il faut encourager la qualité en récompensant ceux qui apportent un bon produit ».
« Il faut qu'on paye la qualité ».

Cette absence de gratification pour les « bons » coopérateurs leur apparaît d'ailleurs comme une lacune importante du système coopératif.

Dans ce système centralisé et autoritaire, c'est la possibilité dont disposent les coopérateurs de choisir et de changer le Conseil d'Administration qui constitue la preuve d'un fonctionnement démocratique :

« S'ils ne nous font pas confiance, ils nous changent ».
« Si vous ne me voulez plus, vous me changez. Cela ne fait rien ».

Mais cette possibilité d'alternance apparaît comme relativement théorique à leurs propres yeux :

« Bientôt on ne trouvera plus de Président ».
« Nous manquons d'éléments jeunes capables de mener la coopérative dans quelques années ».
« Personne ne se bat pour prendre la place ».

Cette perception de l'absence d'une relève, en particulier chez les jeunes, apparaît alors comme renforçatrice de l'idée que les membres du Conseil d'Administration se dévouent pour les autres, que leurs motivations sont essentiellement d'ordre altruiste, même si le pouvoir qu'ils détiennent est lié à leur propre situation socio-économique. C'est précisément leur bonne volonté, dont le bénévolat apporte la preuve, qui justifie et garantit à leurs yeux leur conception de l'autorité. Néanmoins, la nature même de leurs motivations les amène à se percevoir comme probablement les derniers administrateurs de ce type, sans avoir cependant d'idées très précises sur le type de motivations et de pouvoir qui va leur succéder.

(d) L'avenir et ses solutions

À cette amertume, ou à ce sentiment d'échec relatif de la coopération, sont associées chez les administrateurs interviewés, des solutions qui se situent en fait soit dans les limites, soit explicitement hors du système coopératif tel qu'il fonctionne actuellement. Nous avons pu discerner trois grandes attentes, trois voies qui leur apparaitraient comme susceptibles d'améliorer, en le transformant, le système actuel :

— Soit un regroupement comprenant exclusivement les gros viticulteurs.
— Soit la constitution d'une « société » (le mot coopérative n'est plus utilisé) dont le point central serait la possibilité de choisir les sociétaires.
— Soit, enfin, une solution dans le système coopératif qui consisterait à faire éclater la coopérative actuelle en deux coopératives distinctes : l'une, pour les gros professionnels visant à une rentabilité maximum ; l'autre, constituée par les « non professionnels » et qui serait de « type familial ».

2.5 Opinions, attitudes et représentations des « professionnels adhérents »

Les professionnels adhérents interviewés peuvent tous se classer dans la catégorie « moyens viticulteurs ». Leur ancienneté dans l'institution est variable, d'eux d'entre eux qui ont adhéré récemment avaient auparavant une cave particulière. C'est en arrivant ici qu'ils ont décidé d'adhérer, à la fois par nécessité et par facilité ; ils ont pu ainsi éviter les investissements très lourds que nécessite la construction d'une cave particulière.

On trouve chez certains d'entre eux un discours très positif, quoique peu élaboré, sur la coopération. On ne ressent pas, par exemple, malgré les critiques, l'amertume et le sentiment d'échec que nous avons relevé chez les administrateurs. De toute façon, pour eux qui ne sont pas de gros exploitants, la coopérative est une nécessité et présente un double avantage : elle rend des services d'ordre économique et elle évite les soucis et les tracas de la gestion et de l'écoulement de la production.

> *« On a moins de soucis et plus de rendement ».*
> *« Ça permet que la récolte ne nous reste pas sur les bras » (même si elle reste sur les bras de la coopérative)*

Le sentiment de service rendu amène une attitude générale favorable aux administrateurs. Malgré les critiques formulées et que nous présenterons plus loin, une satisfaction globale par rapport à la gestion (« sérieuse », « honnête », « compétente ») se retrouve chez la plupart.

L'analyse de cette population fait apparaître une différenciation importante dans son sein, l'existence en fait de deux sous-groupes qu'on peut définir l'un en fonction de leur attitude par rapport aux investissements et aux problèmes financiers immédiats, l'autre, centré sur une vision à plus long terme de la coopérative et pour qui les investissements apparaissent dès lors comme indispensables.

Le groupe des agriculteurs centré sur les problèmes financiers : c'est chez eux que l'on trouve l'image la plus négative de la coopérative, image négative influencée en premier lieu par les problèmes de trésorerie : retards de paiements, prix de vente trop bas, frais de personnels trop importants, frais de gestion élevés en particulier pour la commercialisation au détail.

On va retrouver chez eux certaines des opinions relevées chez les administrateurs ; le tort de la coopérative c'est de ne pas assez payer la qualité, ce qui amène à privilégier la quantité.

« Le voisin, il va planter des Aramonts[1]*, des trucs comme ça, des grappes énormes, de la quantité, de la quantité, ils ont intérêt ».*

Le problème de la mauvaise qualité est également pour eux lié aux soins et au ramassage de la vendange. Les responsables majeurs de cet état de choses sont encore les « non professionnels », trop pressés de rentrer les vendanges, soignant mal leurs vignes. Mais néanmoins, les professionnels eux-mêmes sont mis en cause dans ce qu'ils appellent un « manque d'esprit coopératif ».

« Les administrateurs plantent de mauvais cépages alors qu'eux-mêmes ont dit qu'il faut qu'on ait un pourcentage de bons raisins ».

Face à la gestion de la coopérative, ce sont eux qui ont la position la plus dure et qui regrettent un manque d'information et de participation aux décisions.

« Ce qu'on soumet à tous les viticulteurs, à tous les coopérateurs ça a déjà été décidé entre eux, c'est décidé ».
« Il y a des choses qu'on n'arrive pas très bien à savoir, ils ne nous donnent pas assez de détails. Il y a des choses sombres ».

Au Conseil d'Administration :

« Ce sont quand même les plus gros viticulteurs du village ».
« Il faut penser qu'ils doivent rechercher aussi leur bénéfice personnel ceux qui s'en occupent réellement ».

On voit donc apparaître ici le contre-argument à l'idée exprimée par les administrateurs d'un nécessaire intérêt personnel : celui du doute quant à la recherche stricte de l'intérêt collectif.

Le groupe centré sur une volonté de développement de la coopérative : on trouve dans ce groupe une certaine référence à un idéal coopératif, encore qu'il ne l'exprime qu'en termes normatifs très généraux.

« La coopération c'est parfait », « C'est une bonne chose ».

Mais ici encore, les réserves les plus expresses sont faites quant aux comportements et aux mentalités de certains coopérateurs.

« Il faut changer la mentalité ».
« Il y en a qui sont raisonnables, d'autres pas ».
« Dans l'ensemble, on n'est pas tous pareils ».

Par contre, et contrairement aux deux groupes étudiés précédemment, aucune catégorie particulière (en particulier les non-professionnels) n'est mentionnée comme responsable principal des difficultés rencontrées et de la mauvaise qualité du vin.

1. Il s'agit d'une qualité de cépage.

Compte tenu de cette absence générale et diffuse d'esprit coopératif, ces agriculteurs sont particulièrement attachés à la mise en œuvre de mesures de contrôle et des sanctions draconiennes.

> *« Avec des mesures draconiennes, sûrement avec la coopération, on pourrait faire certaines choses que d'autres ne pourraient pas faire ».*

Ils sont donc favorables à un pouvoir institutionnel fort, et ne formulent pratiquement aucune critique par rapport aux administrateurs actuels :

> *« Il faut être très sévère, même très sévère et c'est tout ».*

Contrairement au groupe précédent, ils perçoivent les administrateurs comme essentiellement préoccupés de l'intérêt collectif :

> *« Il y a une très bonne gestion ici, il faut tirer un coup de chapeau aux administrateurs ».*
>
> *« Le président, le vice-président, ce sont des hommes très droits, très honnêtes, qui défendent vraiment les intérêts de la coopérative ; ils ne sont pas attachés à leurs propres intérêts, ils défendent les intérêts de la coopérative ».*

La gestion leur apparaît comme bonne et démocratique.

> *« Il y a des délégués qui s'occupent à informer ».*
>
> *« Parfois, on leur reproche : ça n'a pas été dit en Assemblée Générale. Pourtant, on ne peut pas toujours tout faire ».*

Si la coopérative ne permet pas « la vraie coopération », c'est essentiellement à la mentalité des coopérateurs qu'ils l'attribuent, et en aucun cas au fonctionnement institutionnel et au système de pouvoir tel qu'il fonctionne.

Il est intéressant de noter que dans les deux groupes concernés l'absence d'information sur le fonctionnement réel de la coopérative est énorme et donne lieu à des contre-vérités et à des rumeurs : les membres du Conseil d'Administration seraient « bien payés », le nombre des membres du Conseil d'Administration est souvent très fantaisiste, etc. Ces phénomènes révèlent bien, en tout cas, un dysfonctionnement dans la circulation de l'information dans la coopérative.

Par contre, et même chez ceux dont nous avons présenté les critiques, il apparaît une sorte de fatalisme et d'acceptation diffuse du système de décisions tel qu'il fonctionne. Cette perte du pouvoir semble s'inscrire dans un phénomène de compensation ; on perd le contrôle des décisions, mais au profit de la tranquillité d'esprit. Il apparaît dès lors que, comme le pensent les administrateurs, il n'existe pas de réelle contestation du fonctionnement et, en tout cas, pas de réel désir de prise en charge des responsabilités de la coopérative. La motivation même pour ceux qui se réfèrent à l'idéal coopératif reste avant tout économique et utilitaire.

2.6 Opinions, attitudes et représentations des « non professionnels adhérents »

Malgré le guide d'entretien et en dépit des relances des enquêteurs, les « non professionnels », dans leur ensemble, s'expriment assez peu sur la coopération elle-même. Ils abordent et développent des thèmes ayant trait à l'agriculture et aux problèmes techniques de l'exploitation (traitements, problèmes de commercialisation...). Par contre, dès qu'il s'agit de parler de la coopération, on est confronté à une attitude de refus assez généralisée de critique ou d'analyser le fonctionnement coopératif. Cette attitude résulte d'un fort sentiment de non-implication dans les problèmes coopératifs :

> *« Avec ce que j'ai, je n'ai rien à reprocher, au contraire, ils nous vendent notre vin ».*

Dans la plupart des discours, ces individus s'expriment comme s'ils parlaient d'une autre coopérative, d'une institution étrangère et appartenant à d'autres (« à ceux qui s'en occupent vraiment »). De par la taille de leur exploitation, ils ne se sentent pas concernés, ou en tout cas pas en droit de critiquer une institution qui présente des avantages importants largement supérieurs aux inconvénients (qui sont essentiellement pour eux la durée de paiement et les retards de trésorerie).

Pour eux, encore plus que pour les groupes précédents, être à la coopérative est à la fois une nécessité et une facilité :

> *« Pour le vin, on ne peut pas faire autrement, on est obligé d'être en coopérative ; quand on est un petit exploitant, on est obligé de faire partie de la coopérative, on peut pas faire autrement, vous êtes bien obligés, on peut faire autrement ».*
>
> *« On avait peu de vignes, on s'est mis à la coopérative parce que chez soi ce n'est pas commode... Pour nous, c'est commode la coopérative ».*

Concernant la gestion et le système de prise de décisions, aucune critique n'est formulée, sauf, chez certains d'entre eux, le regret d'une absence d'informations qui les empêche de comprendre le fonctionnement et les problèmes de la coopérative tels qu'ils sont abordés par exemple dans les Assemblées Générales.

On retrouve, beaucoup plus encore que dans le groupe des professionnels, cette idée que la tranquillité que leur offre la coopérative résulte de la prise en charge par certains des responsabilités. Leur bonne volonté leur suffit à justifier un abandon de point de vue critique sur leurs actions. D'autant plus que la gestion de la coopérative leur apparaît correcte.

> *« Eux (les administrateurs), ils font ce qu'ils peuvent. Ils sont bien assez de peine, parce que ce n'est pas rien ... ».*
>
> *« Les décisions, c'est pas mal. C'est eux qui s'en occupent. Il n'y a pas de problème... Ils n'ont plus le temps, ça marche bien... ».*
>
> *« Pour s'en occuper, il faut avoir le courage de le faire... C'est un sacré travail... Moi je ne le ferais pas... ».*

Aucune allusion, aucune remarque, aucune critique n'est formulée concernant leur isolement, les sanctions que le Conseil d'Administration annonce, les décisions concrètes qu'il prend.

On se trouve donc ici en présence d'un groupe « associé » à la coopérative, dont la motivation est strictement utilitaire, et qui ne se préoccupe pas de son intégration dans le système coopératif.

2.7 Opinions, attitudes et représentations des « non adhérents »

Avant de parler de la coopération, les non adhérents expriment tous leur intérêt pour un travail dont ils se sentent seuls responsables, dans lequel ils jouissent d'une grande liberté, et qui leur permet d'une certaine façon de se réaliser :

> *« Le viticulteur qui fait son vin, il le suit depuis la naissance de la vigne jusqu'au moment où le vin est fait, hé ben, c'est un plaisir presque... Vous suivez la récolte, vous vendangez, vous vinifiez vous avez le plaisir de la vinification et puis le sentiment de faire quelque chose de bon, ce n'est pas la même chose que... ».*
> *« On se dirige soi-même ».*
> *« Si vous faites des erreurs, personne n'a rien à vous dire, si vous faites des affaires, vous en profitez ».*

De même, cette responsabilité propre les amène selon eux à soigner la qualité de leur produit :

> *« On sélectionne au maximum, nous, on améliore le vignoble, on met des cépages de grands vins ».*
> *« On essaie, quand on plante de faire le moins d'erreurs possibles ».*
> *« Il y a certains cépages qu'il faut ramasser un peu plus tôt, d'autres un peu plus tard, et ça, celui qui est isolé et qui fait ce qu'il veut, il peut choisir le moment propice ».*
> *« En travaillant individuellement, on s'attache beaucoup plus à produire mieux et surtout meilleur ».*

Ces avantages définissent, a contrario, leur représentation de la coopération, représentation assez négative ; la coopérative c'est la perte de responsabilité et de ce plaisir personnel, c'est aussi la facilité, l'abandon d'un effort d'amélioration du produit.

De plus, la coopération leur semble avoir évolué dans une direction contradictoire avec ses options idéologiques, options qu'ils trouvent intéressantes, mais irréalistes. La mise en commun des idées, l'effort d'entraide, la réunion de gens ayant des intérêts communs, qu'ils perçoivent comme intéressants dans la coopération, leur semble absente de la réalité, de la pratique de la coopérative.

« L'esprit coopératif » auquel ils font allusion a totalement disparu chez les coopérateurs, et cela d'autant plus rapidement que la coopérative est devenue grande et importante. La coopérative leur apparaît dès lors utile et nécessaire pour les petits exploitants, inutile ou inintéressante pour les professionnels :

« En général, ce sont des viticulteurs qui utilisent de petites parcelles. Parce que ma foi ceux qui produisent beaucoup peuvent avoir leur cave particulière ».

2.8 Les habitants du village

Le matériau recueilli à propos de la coopérative et de son rôle dans le village est très pauvre, aussi formulerons-nous seulement une impression d'ensemble, mais qui reste à vérifier : pour l'habitant non impliqué dans la coopérative, celle-ci ne représente rien si ce n'est des bâtiments et des services offerts à des agriculteurs. Elle est, en tout cas, absente des représentations que se font les habitants de leur village :

« Ça ne représente pas grand-chose. Ça fait simplement marcher le pays au temps de vendanges ».

3 Conclusion

Rappelons tout d'abord que cette étude avait essentiellement une visée exploratoire et qu'elle introduit à une série de recherches de plus grande envergure. C'est pourquoi nos résultats, s'ils indiquent des points forts dans la représentation de la coopération et s'ils éclairent une certaine pratique coopérative, devront être interprétés plus comme des révélateurs d'une situation spécifique – le secteur vinicole et une coopérative de ce secteur – que comme des conclusions générales sur les représentations et les comportements associés à la coopération agricole.

Force est cependant de constater qu'il reste apparemment peu de choses de l'idéal coopératif et cela aussi bien chez les coopérateurs que chez les responsables mêmes de l'institution coopérative. Fonctionnel, utilitaire, pratique, telle apparaît la coopérative. Lieu de rencontre, d'échanges, de travail et de pouvoir en commun, elle ne l'apparaît jamais dans l'image que s'en font aussi bien les coopérateurs que les non-coopérateurs.

Force également est de constater que le système de circulation de l'information ne donne pas satisfaction et produit sinon méfiances du moins des mécontentements et des incompréhensions des coopérateurs sur leur propre institution.

Enfin, il apparaît que le système de décision, l'exercice du pouvoir coopératif reste concentré dans les mains des responsables, et que ces derniers sont facilement repérables à partir du simple intérêt économique ; ce sont les exploitants les plus riches en terrain, les propriétaires des plus grosses exploitations. L'absence de contestation de ce pouvoir ne signifie pas cependant qu'il est accepté sans problème par les coopérateurs. On peut même se demander pour terminer, si, finalement, l'exercice de ce pouvoir centralisé et « élitiste » n'est pas susceptible d'expliquer le vide que les responsables eux-mêmes sentent derrière eux. Ce type d'interrogation nous semble d'ailleurs suffisamment fondamental dans l'esprit même de la démarche coopérative pour que nous tentions de l'élucider dans nos prochaines recherches.